

Remise des médicaments: où sont les patients?

La remise de médicaments par les médecins subit depuis quelque temps une très forte pression au niveau fédéral. Le Conseil fédéral, qui tire à boulets rouges sur les marges bénéficiaires, veut maintenant interdire la propharmacie par le biais de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques. Après que le Département fédéral de l'intérieur a déjà baissé la marge de distribution de 15 % à 12 %, la Commission de la

propharmacie est indispensable. Les reproches à l'adresse des médecins praticiens sont injustifiés, et la Confédération oublie complètement l'influence des patients.

Croyez-vous que nos patients continueraient à s'adresser en toute confiance à leur médecin de famille? Croyez-vous que nos patients continueraient à retirer des médicaments chez leur médecin de famille si la qualité du service n'était

Pourquoi veut-on priver les médecins de famille de leurs propres instruments de travail, alors qu'ils traitent 85% des maladies avec compétence et de manière avantageuse?

santé du Conseil des Etats (CSSS-E) a décidé de la réduire à 8 %, et ce pour tenter d'endiguer les coûts. Ces baisses successives contredisent les décisions favorables à la propharmacie prises ces derniers mois par le peuple et le Parlement de différents cantons. Pour la population de 17 cantons alémaniques, la remise de médicaments par les médecins est une prestation avantageuse qui garantit la fourniture de soins sur une large échelle. Appréciée par les patients auxquels elle épargne souvent de longs déplacements, la propharmacie est efficace et de valeur grâce aux compétences médicales qui l'accompagnent.

Le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veulent maintenant supprimer cette prestation en évoquant des motifs pour le moins étranges. Le rapport accompagnant la consultation relative à la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, qui durera jusqu'au 5 février 2010, est marqué d'objectifs purement politiques: il faut enlever au corps médical la possibilité de continuer à remettre des médicaments à leurs patients. Cette mesure est justifiée par de faux arguments: gain supplémentaire généré par la

pas convaincante et que la sécurité des patients était menacée? Ce projet de révision signe un manque de respect envers les patients des treize cantons qui autorisent la propharmacie sans restriction et des quatre autres cantons qui l'autorisent avec quelques restrictions. Il faudrait tout à coup que des prestations qui ont fait leurs preuves pendant des décennies n'aient plus aucune valeur? Nos patients en ont lentement assez de la pression fédérale exercée à leur détriment sur les médecins de famille.

En outre, la manière d'opérer de la Confédération est singulière lorsqu'elle recourt à des arguments fallacieux concernant un «îlot Suisse»: «Une comparaison avec l'étranger montre qu'aucun pays de l'OCDE n'autorise ses médecins à remettre des médicaments selon leur bon vouloir.» Comme indiqué ci-avant, la propharmacie n'existe pas de façon illimitée même en Suisse, car les cantons romands ne connaissent que les ordonnances et la remise de médicaments en cas d'urgence. Mais en Europe, il y a environ 10 000 médecins pratiquant la propharmacie, par exemple au Liechtenstein, en Autriche, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne. Le Japon et certains Etats des USA connaissent également la remise de médicaments par des médecins.

Lors de la révision de la liste des analyses, nous avons déjà entendu l'allégation de l'OFSP selon laquelle les médecins devaient générer leurs revenus exclusivement sur les prestations médicales. Mais pourquoi la physiothérapie, les analyses, la radiographie, l'ECG et la remise de médicaments devraient-ils soudain ne plus être des prestations médicales? Pourquoi veut-on priver les médecins de famille de leurs propres instruments de travail, alors qu'ils traitent 85 % des maladies avec compétence et de manière avantageuse? Celui qui pense que ce genre de mesures permettrait d'économiser des coûts fait fausse route!

Dr Jacques de Haller, président de la FMH

*Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH,
Responsable du domaine Tarifs et conventions*

Appréciée par les patients auxquels elle épargne souvent de longs déplacements, la propharmacie est efficace et de valeur grâce aux compétences médicales qui l'accompagnent

remise de médicaments, intérêts pécuniaires compromettant la sécurité des patients, principe selon lequel quatre yeux valent mieux que deux, qualité déficiente, etc. Le projet de révision prévoit de ne plus autoriser la propharmacie qu'à titre exceptionnel, lorsque l'officine publique la plus proche ne peut pas être atteinte par les transports publics en un temps approprié. Il est intéressant de noter que les reproches faits à la propharmacie ne sont plus valables dès l'instant où